

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Mardi 26 mars 2013
14 heures 30, Salle Caillemer
Séance plénière**

Les membres du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire de l'Université Jean Moulin Lyon 3 se sont réunis mardi 26 mars 2013 à 14 heures 30, Salle Caillemer, sous la présidence de Monsieur le Professeur Jacques COMBY en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Projet Professionnel et Personnel.**
 2. **Le sport à Lyon 3.**
 3. **Politique de mise à disposition des locaux associatifs.**
 4. **Gestion de cartes étudiantes perdues ou volées**
 5. **Information sur le calendrier des inscriptions 2013.**
 6. **Information sur les admissions en ligne.**
 7. **Calendrier universitaire 2013-2014.**
 8. **Information sur les règles de gestions des salles.**
 9. **La question du handicap.**
 10. **Mise en place du FSDIE social.**
 11. **Organisation pédagogique.**
 12. **Approbation des subventions en faveur des associations étudiantes.**
 13. **Conventions pédagogiques.**
- Questions diverses.

ETAIENT PRESENTS

Collège A des Professeurs :

M. AUBLE Georges – M. DE GAUDEMAR Hervé – M. GARCIA Eric – Mme GODEAU Florence – Mme LAINE-CLUZEL Sylvie – M. PILLET Stéphane.

Collège B des Autres enseignants :

Mme BORDET Lucile – M. HADLEY Charles – Mme ROLLAND Blandine – M. VOYANT Olivier – M. WISSLER Michel.

Collège des IATOS :

M. DOËNS Vincent – Mme ORTILLEZ Chantal – Mme PONCET Stéphanie.

Collège des Etudiants :

M. BAJAT Edouard – M. BERNE Jérémy – Mlle BEUSCHER Mathilde – M. BLACHON Maxime – M. BORINI Romain – M. DESSAIX Joseph – M. GUALINO Paul – M. MERLE Jean-Baptiste Luc – Melle NABET Sarah – M. SOUCAILLE Josselin – Melle SOUCHAL Pauline – Mlle VALLA Morgane – Mlle WIRRIQ Amandine.

Collège des Personnalités extérieures :

M. STAFF Udo.

ETAIENT REPRESENTES

Collège B des Autres enseignants :

Mme ABARVANEL-JOLLY Sabine par Mme ROLLAND Blandine – Mme EL HACHANI Mabrouka par M. DOENS Vincent.

Collège des Etudiants :

Melle. BOULET Marie par Melle SOUCHAL Pauline.

ETAIENT INVITES ET PRESENTS

M. COMBY Jacques, Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3 – M. ASQUIN Alain, Premier Vice-Président – M. SERVET Pierre Vice-Président en charge du Conseil d'Administration – Mme CHAMARD-HEIM Caroline Vice-Présidente en charge des finances et du pilotage – M. VINOT Didier Vice-Président en charge des Ressources Humaines – Mme DELEPINE Pascaline, Directrice du Service des sports – M. JAMET Denis, Doyen de la Faculté des Langues – Mme LEDENTU Marie, Doyen de la Faculté des Lettres et Civilisations – M. PIERRON Jean-Philippe Doyen de la Faculté de Philosophie – M. MARMOZ Franck Doyen de la Faculté de Droit – M. PASCAL Bernard Directeur Général des Services – M. MARTINEZ Marc Directeur du SCD – Mme WESSEL-LAREAL Anne-Sophie, Responsable de la DEUV – M. TENTORINI Yann.

ASSISTAIT EGALEMENT

M. SOUCHER Mathieu, du Service des Affaires Juridiques et Générales.

Le quorum étant atteint, M. le Président COMBY ouvre la séance à 14 heures 51.

1. Projet Professionnel et Personnel.

M. WISSLER présente le projet de déploiement d'un ensemble d'enseignements dédiés à l'accompagnement et la préparation par les étudiants, dès la première année de licence, d'un Projet Professionnel et Personnel (PPP) ou Projet Personnel de l'Etudiant (PPE). Cette proposition permet de fournir un ensemble de dispositifs à l'échelle de l'Etablissement mais dont les applications seront effectuées en fonction des spécificités et des attentes de chaque composante. Initiée par des établissements partenaires lyonnais, ces unités d'enseignements supplémentaires, intégrées dans le Plan Réussite en Licence, permettent aux étudiants de s'impliquer activement dans la construction d'un véritable projet professionnel. Le SCUJO-IP serait responsable de la coordination et de l'application de ces enseignements complémentaires offerts aux étudiants.

M. TENTORINI intervient sur les modalités concrètes de mise en œuvre de ce nouveau dispositif d'accompagnement des étudiants. Cette formation fondée sur une méthode éprouvée par de nombreux établissements permet à l'étudiant d'engager une véritable réflexion sur son avenir professionnel tout au long de son parcours en licence. En partenariat avec les enseignants, le SCUIO-IP deviendrait l'organe référent chargé de proposer, relayer et diffuser un contenu et une organisation de formation pour ce type d'unités d'enseignements. Cette formation s'articule autour d'un ensemble de séances de travaux dirigés favorisant une démarche active de l'étudiant et un travail de groupe. Les activités proposées seront réalisées en lien étroit avec des partenaires extérieurs afin de créer un dialogue entre l'étudiant et les acteurs socio-économiques.

M. PILLET précise que le PPP est institué en complément des dispositifs existants dans ce domaine, et qu'aucune substitution avec des démarches favorisant l'orientation professionnelle des étudiants à l'échelle des composantes n'est envisagée. Les travaux d'accompagnement des étudiants et des enseignants initiés par le SCUIOP-IP doivent être appréciés comme un outil supplémentaire mis à la disposition des étudiants par l'Université.

M. BAJAT estime que le simple accompagnement des étudiants lors d'une réflexion sur un projet professionnel devrait être mis en retrait au bénéfice de travaux de préparation plus concrets tels que la réalisation d'un curriculum vitae ou de lettres de motivation, outils et méthodes que l'étudiant pourra conserver bien après sa période d'étude.

M. WISSLER insiste sur le fait que l'organisation de cet enseignement conduit nécessairement à un travail de méthodologie sur ce type d'outil. La réflexion menée par l'étudiant sur son orientation future débouchera sur la préparation et l'acquisition d'outils pratiques lui permettant de mettre en valeur ses compétences.

Mme BEUSCHER se demande si ces propositions seront appliquées à l'ensemble de l'offre de formation de l'Etablissement.

M. PILLET rappelle que les propositions relative au PPP, fruit du travail et de l'expérience du SCUIO-IP, peuvent effectivement être appliquées à toutes les formations mais n'ont pas vocation à se substituer aux dispositifs préexistants.

M. JAMET souhaiterait savoir si l'application de ces nouvelles dispositions implique une modification des maquettes d'enseignement.

M. PILLET attire l'attention sur le fait qu'il appartient aux composantes de faire le choix d'intégrer ce nouveau dispositif au sein de leur offre de formation auquel cas une modification des maquettes d'enseignements est à envisager cependant cette application ne revêt aucun caractère obligatoire.

M. COMBY salue la pertinence de ce dispositif d'accompagnement des étudiants dans leur démarche de professionnalisation et met en évidence la volonté forte de l'établissement à mettre à disposition des usagers les outils nécessaire à une bonne orientation professionnel. Cependant la réussite dans ce domaine implique une démarche volontaire de la part des étudiants.

2. Le sport à Lyon 3.

Mme DELEPINE informe le Conseil de la mise en place d'une bonification du sport au sein de l'offre d'enseignement proposée par l'Etablissement. Deux modalités d'inscriptions sont désormais

proposées aux étudiants. La première option offre la possibilité de suivre un cours, gratuit, sur un seul créneau horaire hebdomadaire ouvrant droit à une note. La seconde permet d'opter pour une pratique de plusieurs sports mais également l'accès à plusieurs séances hebdomadaires dans la même activité, auquel cas l'étudiant devra s'acquitter d'une cotisation de 35€. Cette deuxième option offre toujours la possibilité de s'inscrire également à la pratique complémentaire d'un sport bonifié. Une carte donnant accès aux cours proposés sera remise aux étudiants inscrits afin de distinguer l'option choisie.

M. JAMET insiste sur le coût véritablement modique d'une inscription annuel pour une pratique sportive au sein de l'Etablissement en comparaison des prix affichés par les salles de sports classiques.

M. COMBY rappelle que le maintien de la pratique sportive au sein de l'Etablissement est une nécessité pour l'épanouissement des étudiants. Il est donc primordial de maintenir une offre de qualité au sein de l'Université malgré des règles de fonctionnement toujours plus restrictives qui sont imposées.

Melle WIRRIG s'inquiète des éventuelles répercussions budgétaires que le service des sports peut enregistrer si la possibilité de s'inscrire gratuitement est offerte aux étudiants.

Mme DELEPINE confirme ces craintes et espère un soutien financier de la part de l'Etablissement si les conséquences financières pour le Service des sports sont trop importantes.

Melle VALLA se demande si une inscription pour chaque semestre est envisageable afin de répartir les couts financiers sur l'année universitaire.

Mme WESSEL-LAREAL attire l'attention sur les difficultés et le coût pour l'Université de la mise en place d'un échelonnement des paiements lors des inscriptions. Malgré l'existence d'un coût certain pour les étudiants lors des inscriptions et le bien-fondé d'une répartition de leurs dépenses sur les deux semestres de l'année universitaire, une telle pratique n'est pas envisageable actuellement.

M. VOYANT se demande s'il est possible d'intégrer le sport dans les maquettes d'enseignements proposés. Certains étudiants en master en ont clairement fait la demande.

M. COMBY confirme que l'intégration du sport au sein des maquettes d'enseignement peut être envisagée. Cependant un tel choix serait confronté à des difficultés en termes de couts financiers et de gestion des locaux. Une réflexion peut tout de même être conduite dans ce domaine malgré la place que l'on accorde au sport dans le système universitaire français.

Melle NABET déplore l'absence de bonification au profit des étudiants qui s'engagent activement dans le domaine associatif ou en faveur de la participation à des manifestations extra universitaires comme le concours de plaidoirie.

M. COMBY estime qu'il ne faut pas mettre en opposition l'instauration d'une bonification pour la pratique sportive avec ce qui pourrait être réalisé pour d'autres activités. C'est un travail d'ensemble réalisé par étapes successives. Cependant le débat reste ouvert pour d'autres activités extra-universitaires. Par ailleurs il est possible d'envisager une bonification au profit des étudiants qui sont dans l'obligation de maintenir une activité professionnelle en complément de leurs études. Cela montre une volonté de professionnalisation et d'engagement de la part des étudiants qui pourrait être valorisée.

M. MARMOZ précise que contrairement à d'autre activité extra-universitaire, le sport tient une place particulière au sein de certains cursus dont la finalité est la formation aux concours administratifs puisque le sport fait l'objet d'une épreuve.

M. PILLET ajoute que l'élargissement de la bonification à d'autres activités pose des difficultés en termes d'évaluation puisqu'il ne s'agit pas d'activités encadrées par des enseignants, de plus l'appréciation et la notation d'une activité associative peut poser de vrais problèmes de déontologie.

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire décide d'approuver l'instauration d'une bonification du sport.

Le présent avis est adopté à l'unanimité des membres du Conseil par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	31
✓ Nombre d'abstentions :	1
✓ Nombre de voix pour :	30
✓ Nombre de voix contre :	0

3. Politique de mise à disposition des locaux associatifs.

M. PILLET rappelle que l'Etablissement est dans une situation de gestion d'une pénurie de locaux. Il n'est donc pas possible d'attribuer un local à chaque association. Afin de pouvoir mettre en place une politique générale et d'organiser l'attribution de locaux associatifs un certains nombres de critères sont proposés :

- Les associations qui bénéficient d'une représentation au sein des Conseils centraux sont prioritaires (le nombre d'élus peut avoir une incidence sur les dimensions du local accordé).
- Les locaux proposés doivent assurés une visibilité, auprès des étudiants, similaire à toutes les associations.
- Le regroupement des associations peut conduire à l'attribution d'un même local en fonction du nombre d'adhérents.

Mme LEDENTU attire l'attention sur le manque de place au sein des locaux de l'Université et de ce fait l'impossibilité d'accorder un espace disponible pour les associations étudiants. Cette situation est loin d'être une spécificité de la Faculté des Lettres et Civilisation mais existe au sein de toutes les composantes

M. DESSAIX se demande si le dossier « RUCHE » dont la finalité est l'attribution de locaux supplémentaires a été pris en compte dans la réflexion.

M. PILLET fait savoir que les travaux d'aménagement de locaux mis éventuellement à la disposition des associations sont actuellement mis en suspens. En outre cette réflexion d'ensemble tient compte également de la Maison des Associations.

M. ASQUIN précise que le projet « RUCHE » est un partenariat entre l'Université et des partenaires privés autour de questions d'entrepreneuriat. Des négociations sont actuellement en cours pour l'obtention dans de bonnes conditions de locaux afin d'abriter ce grand projet, il n'est donc pas possible aujourd'hui de prendre en compte cet espace dans la réflexion portant sur l'attribution de locaux associatifs. Cependant les associations qui portent un projet dans ce domaine sont invitées à se manifester.

M. MERLE déplore l'absence de prise en compte de la portée du projet que les associations souhaitent conduire parmi les critères proposés, Certaines association ont une activité beaucoup plus transversale dont la portée est visible à l'échelle de l'établissement en opposition à des associations dite « filières ».

M. PILLET confirme que les associations ayant pour objet la réalisation de projets transversaux seront prioritaires vis-à-vis des associations dont les projets sont conduits à l'échelle des composantes.

M. MERLE s'interroge sur l'absence de prise en compte d'une représentation étudiante au sein des Conseil des composantes.

M. STAFF suggère que soit pris en compte le degré de visibilité des associations en fonction des activités d'accueil des étudiants. Cela permettrait éventuellement de regrouper les actions dans ce domaine au sein d'un même espace qui deviendrait une permanence ouverte aux étudiants.

Melle BEUSCHER reconnaît l'objectivité et la pertinence de ces critères d'attributions des locaux dédiés à l'accueil des associations étudiantes.

M. COMBY admet que c'est une problématique extrêmement complexe à gérer et qui ne peut satisfaire l'ensemble des interlocuteurs. En raison des contraintes, il s'agit donc de faire des choix en vue d'aboutir à un consensus admis par le plus grand nombre.

M. PILLET souhaite qu'une réflexion très large soit menée sur cette problématique en vue d'aboutir à un large consensus. Cela nécessite une implication forte de l'ensemble des parties prenantes lors de ces échanges afin d'aboutir à la mise en place de critères acceptés par tout le monde. L'approbation de ces critères pourrait être reportée à la suite de ces échanges lors du prochain Conseil.

M. DESSAIX signale que le prochain Conseil intervient en fin d'année universitaire, début d'une période de bouleversement des effectifs étudiants au sein des associations. Par ailleurs des élections doivent intervenir dès l'année prochaine ce qui pourrait impliquer une nouvelle répartition des locaux.

M. PILLET tient compte de ces arguments mais rappelle que l'instauration de ces critères permet d'anticiper ces changements avec plus de sérénité et apporte une réponse à des problèmes immédiats. Il est donc nécessaire de poursuivre ce travail sans tenir compte des échéances à court terme.

M. MERLE s'interroge plus globalement sur la politique de l'Etablissement vis des vis des associations étudiantes et des choix contestables de refus de maintenir certaines actions spécifiques telle qu'une rencontre organisée entre des étudiants et des représentants du secteur économique..

M. PILLET rappelle que certaines actions portées par des associations étudiantes entrent directement dans le champ de compétences de l'Université, il est donc nécessaire, par souci de clarté et de lisibilité qu'il n'existe pas de doublon entre diverses manifestations ayant un même objet. Il ne s'agit donc pas d'une interdiction au sens strict à l'encontre d'une action portée par une association mais d'un manque d'information sur l'organisation et le déroulement d'un évènement qui entre dans le champ de compétence de l'Université.

M. COMBY insiste sur la nécessité de maintenir un dialogue constructif entre l'Etablissement et les associations étudiantes afin de créer un climat propice à l'engagement d'actions concertées et organisées conjointement. Malheureusement plusieurs propositions d'échanges et d'invitations adressés à l'ensemble des associations étudiantes ont reçus un accueil mitigé. Il est pourtant

primordial de maintenir des échanges réguliers et constructifs entre tous les acteurs de la vie universitaire.

M. DESSAIX déplore l'organisation de cet échange concernant l'attribution des locaux et souhaite un report de la prise de décision du mois de mai au mois de septembre.

M. COMBY propose de reporter la prise de décision sur ce sujet sensible afin de poursuivre une réflexion poussée et un échange constructif.

4. Gestion des cartes étudiantes perdues ou volées.

M. PILLET informe le Conseil que le coût de l'édition d'une nouvelle carte d'identité est de 12.37 euros à la charge de l'Etablissement. Il est donc envisageable d'instaurer un tarif pour les étudiants équivalent au coût de réédition d'une carte.

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire décide d'approuver à l'unanimité l'instauration d'un montant de 13.00 euros pour la réédition d'une carte étudiante.

Le présent avis est adopté à l'unanimité des membres du Conseil par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	30
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	30
✓ Nombre de voix contre :	0

5. Information sur le calendrier des inscriptions 2013.

Inscription en DUT / Licence :

- ❖ Connexion au portail inscription : Du 5 juillet au 15 septembre 2013
- ❖ Rendez-vous d'inscription obligatoire pour les nouveaux étudiants de L1, DUT et préparation au DCG préinscrits via APB : Du 8 au 19 juillet 2013

Inscription en Master : Du 5 juillet au 1^{er} octobre 2013

Inscription en Doctorat : Du 5 juillet au 1^{er} décembre 2013 pour les années 2, 3 et suivantes
Du 2 septembre au 1^{er} décembre 2013 pour la 1^{ère} année

Inscription en Diplôme d'université : Du 5 juillet au 1^{er} octobre 2013

Fermeture du portail inscription : Du mercredi 24 juillet au soir au lundi 19 août 2013 au matin.

Hotline : La hotline des inscriptions fonctionnera en continu de 9h à 17h du 2 au 27 juillet et du 19 août au 31 octobre.

Clôture comptable : Le vendredi 13 décembre 2013 (plus de paiement encaissé en 2013 à partir de cette date).

Inscriptions tardives : Gérées par les scolarités jusqu'au 15 décembre 2013. Au-delà de cette date, déblocage uniquement par le pôle inscriptions.

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire décide d'approuver à l'unanimité le calendrier des inscriptions 2013.

Le présent avis est adopté à l'unanimité des membres du Conseil par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	30
✓ Nombre d'absentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	30
✓ Nombre de voix contre :	0

6. Information sur les admissions en ligne.

M. PILLET annonce qu'un portail d'admission en ligne sera ouvert aux étudiants qui souhaitent présenter leurs vœux d'inscription aux diplômes de leurs choix. L'étudiant pourra s'informer sur les démarches administratives nécessaires en vue de présenter un dossier auprès de la Commission pédagogique. Ce nouvel outil apporte gain de temps pour les équipes administratives en charge de centraliser les données liées aux admissions ainsi que la réduction du nombre d'erreurs lors de la saisie des données personnelles

Mme WESSEL-LAREAL précise qu'il existe un portail d'admission dans lequel le futur étudiant doit donner un certain nombre d'informations avant de pouvoir s'inscrire sur le portail d'inscription. Par ailleurs les candidats doivent imprimer et envoyer leur dossier par voie postale aux services de l'Etablissement.

M. AUBLE attire l'attention sur le fait que ce type d'outil suppose une très grande fiabilité et un regain de vigilance nécessaire afin de pouvoir anticiper et se prémunir de toute défaillance éventuelle.

7. Calendrier universitaire 2013/2014.

M. PILLET présente le calendrier universitaire pour l'année universitaire 2013/2014, fruit d'un travail conséquent réalisé conjointement par la DEJU, les Composantes et la Présidence.

Mme LEDENTU remarque que les examens pour le semestre 6 de la licence dite « INFOCOM » se dérouleront lors de la première semaine d'avril et non à partir du 22 avril.

Melle BEUSCHER déplore le manque d'harmonisation entre les calendriers des Composantes et les difficultés que cela engendre notamment pour les étudiants qui souhaitent poursuivre une double licence. L'absence d'une semaine de révision avant le début des examens est également préjudiciable pour les étudiants qui ne peuvent bénéficier d'un temps suffisant pour réviser dans de bonnes conditions.

Mme WESSEL-LAREAL attire l'attention sur les difficultés et les contraintes qui pèsent sur le calendrier universitaire. Le nombre de semaine de cours et les dates d'examens imposés par le Ministère conjugué à des problèmes de manque de locaux créés des contraintes très importantes et impose à l'établissement un calendrier très chargé.

Melle NABET trouve également regrettable que les dates de publication des résultats du premier semestre de l'année universitaire soit aussi tardive ce qui est gravement préjudiciable pour les étudiants.

Mme LEDENTU informe le Conseil que les dates de délibérations de jury ont été avancées de trois semaines par rapport au calendrier fixé l'année précédente.

M. PILLET reconnaît l'existence de nombreuses imperfections dans ce calendrier et invite l'ensemble des partenaires à instaurer une réflexion sur tous les points qui peuvent permettre d'apporter quelques aménagements. La question de l'instauration progressive du contrôle continu pourrait engendrer plus de souplesse lors des périodes d'examens ce qui à terme améliorerait les conditions de travail des étudiants.

M. MARMOZ rappelle que les étudiants qui concentrent les révisions de l'ensemble du semestre sur une dernière semaine avant les examens n'ont pas acquis de bonnes méthodes de travail. Les révisions doivent s'effectuer tout au long du semestre en complément des enseignements à partir d'un travail régulier.

Melle NABET rétorque que la quantité d'informations et l'importance des cours dispensés nécessite une période nécessaire non pas d'acquisition des connaissances mais de révision des cours suivis tout au long du semestre voire de l'année universitaire.

Mme GODEAU fait remarquer que cette semaine de révision existe dans un grand nombre d'établissements et certains départements au sein de l'Université l'ont déjà instauré. L'organisation d'un examen lors de la dernière semaine de cours pourrait être une première hypothèse de travail.

M. SERVET rappelle que l'établissement a fait le choix de clore l'année universitaire le 14 juillet ce qui en soi pose énormément de contrainte lors de l'élaboration du calendrier. Il est donc nécessaire de réfléchir à l'introduction du contrôle continu au sein des régimes d'examens. L'arrête dit « Licence » d'août 2011 confère aux établissements toute latitude pour intégrer ce type de contrôle des connaissances ce qui permettrait de décongestionner les périodes d'examens voire débloquer une semaine de révisions.

M. PILLET signale qu'une révision des modalités de contrôle des connaissances doit prendre en compte les aspects pédagogiques afin que les dispositifs retenus aboutissent à un travail continu et une meilleure acquisition des connaissances par les étudiants en tenant compte d'une période de révision.

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire décide de ne pas approuver le calendrier universitaire 2013/2014.

Le présent avis est rejeté à la majorité des membres du Conseil par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	26
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	12
✓ Nombre de voix contre :	14

M. COMBY tient à ajouter que le rejet de ce calendrier révèle bien les limites d'un calendrier qui sera nécessairement modifiée pour l'année universitaire 2014/2015.

8. Information sur les règles de gestion des salles.

M. SERVET revient sur les conclusions du cycle de réunion concernant l'attribution et les règles de gestion des salles. L'obsolescence des principes de répartition entre chaque composante et en fonction de la nature des événements ont conduit à une refonte globale du système de gestion. Dorénavant un nouveau quota de salles attribuées à la satisfaction de chaque composante a été établi et des priorités ont été définies en fonction de l'objet de la réservation. Sont prioritaires les réservations pour la tenue d'un examen, viennent ensuite les heures d'enseignements et enfin tout

autres évènements extérieurs type réunions ou conférences. En outre l'instauration des horaires calibrés ont permis une meilleure rationalisation dans la gestion des salles.

M. HADLEY se demande si les dates proposées pour l'organisation des épreuves du TOEFL peuvent être aménagées.

M. SERVET précise que des aménagements pour certains cas d'espèce peuvent être réalisés.

9. La question du handicap.

M. PILLET fait un point d'information sur la question du handicap. Les conditions favorables mise en place au sein de l'Université en faveur de l'accueil des étudiants handicapés grâce notamment au travail du Pôle handicap, peuvent être améliorées. Une réflexion va être menée en Commission plurielle afin d'intégrer d'avantage les composantes et de les sensibiliser à la problématique. Des propositions concrètes seront présentés lors des prochain CEVU notamment la nomination au sein de chaque composante d'un référent handicap.

10. Mise en place du FSDIE social.

M. PILLET aborde la mise en place d'un volet social au Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiante, conformément à la Circulaire n° 2011-1021 du 3 novembre 2011.

Fréquence de réunion :

- La commission statuant sur le FSDIE volet social se réunit 3 fois par an (et au minimum deux fois par an par décision CEVU 25.09.12).
- Les dossiers soumis à la commission sont présentés pour avis au conseil des Etudes et de la Vie universitaire (CEVU) et pour vote au conseil d'Administration (CA).

Composition de la commission :

- Le Vice-Président en charge du CEVU
- Les deux vice-présidents étudiants (CEVU + CA)
- un élu étudiant du CA
- deux élus étudiants du CEVU
- le responsable du Service de la vie étudiante de la DEVU
- le responsable de la DEVU
- les assistantes sociales du Crous concernées par les dossiers présentés
- un représentant du Crous orienté social
- deux représentants des mutuelles étudiantes (un SMERRA et un LMDE)
- un représentant du Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

et

- un représentant du Pôle handicap Etudiant
- un représentant du Service Général des Relations internationales

Procédure à suivre par les étudiants :

1. L'étudiant retire deux dossiers au Service de la vie étudiante de la DEVU (ou les télécharge sur Net3)
2. Il remet le dossier destiné aux assistantes sociales en prenant rendez-vous avec l'une d'elles.
3. Il remet le dossier destiné à la DEVU en le déposant ou en envoyant au Service de la Vie étudiante.

Procédure suivie par l'Etablissement :

- 1 Le CA, après avis du CEVU détermine le pourcentage de crédits attribués au FSDIE social, dans la limite de 30 %.
2. La DEVU tient à la disposition des étudiants deux dossiers : l'un à destination de la DEVU, l'un à destination des assistantes sociales du CROUS
3. Les deux services confrontent leurs informations et dressent la liste des dossiers à examiner en commission.
4. La DEVU envoie une réponse à l'étudiant après décision du Conseil d'Administration de l'université.

Melle BEUSCHER souhaiterait un soutien renforcé de la part des assistantes sociales auprès des étudiants qui font une demande du volet social du FSDIE tout au long de la procédure.

M. PILLET prend note de cette demande et interviendra auprès des assistantes sociales afin de leur proposer la mise en place d'un suivi tout au long de la constitution et de l'instruction du dossier.

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire décide d'approuver à l'unanimité la constitution d'un volet social au FSDIE.

Le présent avis est adopté à l'unanimité des membres du Conseil par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 26
- ✓ Nombre d'absentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 26
- ✓ Nombre de voix contre : 0

11. Organisation pédagogique.

Organisation pédagogique Faculté des Langues:	
✓	Modifications pédagogiques de la Licence LCE Anglais.
✓	Modifications pédagogiques de la Licence LEA parcours commerce international Anglais/Allemand/Arabe/Espagnol/Italien/Polonais/Russe.
✓	Modifications pédagogiques de la Master LEA parcours commerce international.
✓	Modifications pédagogiques de la Master LEA parcours langues-droit-gestion.
✓	Modifications pédagogiques de la Master LCE culture entreprise (régime général).
✓	Modifications pédagogiques de la Master LCE culture entreprise (régime spécial).

Nouvel intitulé des Diplômes d'Université de Langue initiation.		
Numéro Diplôme	Ancien intitulé	Nouvel intitulé
3105000JL	D.U. de Langue Initiation Arabe	D.U. de Langue et Culture Arabes
3105004JL	D.U. de Langue Initiation Chinois	D.U. de Langue et Culture Chinoises
3105005JL	D.U. de Langue Initiation Coréen	D.U. de Langue et Culture Coréennes
3105006JL	D.U. de Langue Initiation Croate	D.U. de Langue et Culture Croates

3105008JL	D.U. de Langue Initiation Grec	D.U. de Langue et Culture Grecques
3105009JL	D.U. de Langue Initiation Hébreu	D.U. de Langue et Culture Hébraïques
310500AJL	D.U. de Langue Initiation Hindi	D.U. de Langue et Culture indienne moderne
310500BJL	D.U. de Langue Initiation Hongrois	D.U. de Langue et Culture Hongroises
310500CJL	D.U. de Langue Initiation Japonais	D.U. de Langue et Culture Japonaises
310500EJL	D.U. de Langue Initiation Polonais	D.U. de Langue et Culture Polonaises
310500FJL	D.U. de Langue Initiation Portugais	D.U. de Langue et Culture Portugaises
310500GJL	D.U. de Langue Initiation Roumain	D.U. de Langue et Culture Roumaines
310500HJL	D.U. de Langue Initiation Russe	D.U. de Langue et Culture Russes
310500LJL	D.U. de Langue Initiation Sanskrit	D.U. de Langue et Culture indienne classique
310500NJL	D.U. de Langue Initiation Turc	D.U. de Langue et Culture Turques
310500PJL	D.U. de Langue Initiation Vietnamien	D.U. de Langue et Culture Vietnamiennes
310500RJL	D.U. de Langue Initiation Culture Indienne	D.U. Histoire et littératures indiennes

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable pour les documents à caractère pédagogique présentés par la Faculté des Langues :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0

Organisation pédagogique de l'IAE:

✓ Régime des études et examens du D.U Management de la qualité de vie au travail et santé (formation continue).

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable pour les documents à caractère pédagogique présentés par l'IAE:

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0

Organisation pédagogique Faculté de Philosophie:

✓ Projet de double Licence Lettres Classiques – Philosophie (Rentrée 2013).

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable pour les dispositions pédagogiques présentées par la Faculté de Philosophie :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
---	----

✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0

Organisation pédagogique Faculté des Lettres et Civilisations :

- ✓ Projet d'ouverture d'une filière Histoire option PE au CEUBA.

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable pour les dispositions pédagogiques présentées par la Faculté des Lettres et Civilisations :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0

Organisation pédagogique Service de la formation Appliquée Continue :

- ✓ Modification tarifs pour la Licence Professionnelle métiers du notariat à distance concernant les regroupements : 1200€ pour la totalité des trois regroupements (Possibilité d'assister à 1 ou 2 regroupement avec tarifs proratisés)

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable pour les dispositions pédagogiques présentées par le Service de la Formation Appliquée Continue:

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0

12. Approbation des subventions en faveur des associations étudiantes.

Commission FSDIE					
Nom de l'association	Projet	Coût total	Subvention demandée	Subvention accordée	Raison de la différence entre subvention demandée et accordée
I LOVE LYON III	Forum des métiers des étudiants de Lyon 3	650 €	500,00 €	abs	
I LOVE LYON III	Le Hussard Journal Etudiant	6 372 €	2 000,00 €	abs	
L3DD	Semaine Développement durable 2013	1 165 €	700,00 €	700 €	
BDE TOUT IAE	Gala de l'IAE 2013	25 010 €	4 000,00 €	abs	
Junior Assurance	Challenge sportif inter-instituts	5 493,89 €	2 500 €	1 500 €	Manifestation de filière et inexistence de participation financière des étudiants

Thats's IAE	IAE Lyon Business Game	7 216 €	3 349 €	3 349 €	
APDI	Voyage d'études à la cour Internationale de justice	5 438 €	3 000 €	1000 € sous réserve de communication	Voyage d'études pour une promotion de M2 avec très faible retombée pour la communauté universitaire et pour l'image de l'université
DFMA Collection	Cocktail Interprofessionnel	4 850 €	800 €	800 €	
Corpo Lyon 3	Journée d'information sur les risques et la santé	2 987,19 €	1 000 €	sur facture dans la limite de 500€	Le budget comptait la location d'une tente qui n'a semblé il pas été mise en place
Corpo Lyon 3	Bal du droit	168 983 €	20 000 €	15 000 €	
Corpo Lyon 3	Challenge du monde des grandes écoles	6 524,2 €	2 800 €	2 500 €	Droit d'entrée des sportifs à augmenter
L'AGORA	Conférence corruption Internationale	306,6 €	170 €	170 €	
L'AGORA	Model united Nations	3 560 €	1 500 €	1 500 €	La participation des étudiants paraît très élevée
AS Lyon3	remise des récompenses aux sportifs de l'année	1 480,00 €	1 000,00 €	1 000 €	
AS Lyon3	tournoi Futsal Filles inter filières	2624,00 €	1 172,00 €	1 172 €	
AS Lyon3	Masters Lyon 3tournoi tennis	2 882,50 €	1 156,00 €	1 156 €	
AS Lyon3	Mini-raid Lyon3	5 519,00 €	1 455,00 €	1 455 €	
AS Lyon3	Basket-Ball (tournoi inter-filières)	3 280,00 €	1 465,00 €	1 465 €	
AS Lyon3	Stage et sorties plein air	7 615,00 €	2 170,00 €	2 170 €	
OSE	L'Ecume des jours	8350	3 000,00 €	2 000 €	demande participation aux autres universités
AISDEC	Colloque "Information et renseignement à l'aube du Xxième siècle	1 769,87 €	584,06 €	584,06 avec présentation de factures	
AMDBMF	Urban Trail 2013	488,00 €	208,00 €	208 (subvention)	
Ae2L	40 ans Université	6 000,00 €	3 500,00 €	Non.	projet à finaliser en prenant contact avec le service communication.
Ae2L	repas International	500,00 €	150,00 €	Non. .	Projet à finaliser en prenant contact avec les Relations Internationales

AE2L/corpo	formation à Angers	1 580,00 €	1 000,00 €	?	Assemblée Générale sous couvert d'une formation; Il existe par ailleurs des dispositifs locaux. Est-ce une initiative étudiante ? Des formations ont déjà été financées en décembre (3016 € pour l'ensemble de « Vos Assos »)
Proximité/Étudiante	Visites	150,00 €	100,00 €	Projet à finaliser	
KULTECO	Pérennité des projets menés avec des acteurs économiques dans les pays en conflit	2 845,00 €	1 345,00 €		A la lecture des statuts M. Pillet donnera éventuellement suite au projet et le soumettra à l'approbation des membres du CEVU
TOTAL		283 639,25 €	60 624,06 €	37 437 €	

Melle BEUSCHER émet des réserves quant à l'octroi d'une subvention au bénéfice de la « Corpo Lyon 3 » pour l'organisation du « Bal du droit ». Cet événement n'apparaît pas en rapport avec les missions de l'Université, semble contrevenir à certaines dispositions législatives et bénéficie déjà d'une mise à disposition des locaux de l'Université ce qui en soi peut être interprété comme un avantage en nature.

M. PASCAL rappelle que l'organisation de cet événement répond aux dispositions législatives en matière de sécurité et de prévention. Par ailleurs une convention est conclue entre l'Établissement et la « Corpo Lyon 3 » annuellement afin d'encadrer cette manifestation.

Melle VALLA ajoute que cet événement, reconnue à l'échelle nationale depuis de nombreuses années, participe au rayonnement de l'Université. En outre tous les étudiants inscrits à l'Université peuvent y participer moyennant l'achat de places.

M. COMBY confirme qu'il s'agit effectivement d'un événement nationalement reconnu dont l'organisation n'a jamais été à l'origine de véritables dérapages au sein des locaux. Il existe bien quelques problèmes vis-à-vis du voisinage mais cela ne remet pas en question son existence. Certes il est tout à fait opportun de s'interroger, de façon constructive, sur l'amélioration des conditions d'organisation de ce bal mais une remise en question de son existence serait disproportionnée.

M. SOUCAILLE rappelle que cet événement existe depuis de nombreuses années et qu'il est à ce jour l'événement associatif le plus important au sein de l'Université.

Melle VALLA ajoute enfin que la subvention accordée pour cette manifestation ne pénalise pas les autres associations étudiantes dans le cadre de leurs demandes de subventions puisque le budget FSDIE est à ce jour loin d'être totalement utilisé.

Mme BEUSCHER se demande si les dossiers remplis par les étudiants qui souhaitent participer à cet événement font l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL en raison des données à caractère personnel qui sont demandées.

M. COMBY fait remarquer que le Conseil ne dispose pas à ce jour de tous les éléments nécessaires à la tenue d'un débat aujourd'hui, il convient donc de reporter ce débat prochainement.

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire décide d'émettre un avis favorable pour les subventions étudiantes accordées:

✓ Nombre de membres présents et représentés :	23
✓ Nombre d'abstentions :	5
✓ Nombre de voix pour :	18
✓ Nombre de voix contre :	0

13. Conventions pédagogiques.

M. ASQUIN informe les membres du Conseil que l'Université souhaite développer à l'avenir des partenariats avec des grands acteurs du monde socio-économique afin de mener des réflexions d'ensemble sur les grandes problématiques auxquelles ils sont confrontés et d'apporter des outils nouveaux dans leur développement. Ce type de partenariat peut être envisagé sur des domaines divers et permet de mettre en avant toutes les compétences présentes au sein de l'Établissement. La convention cadre visant sur un partenariat avec l'entreprise ERDF et soumise à l'approbation du Conseil s'inscrit dans cette démarche volontariste de rapprochement avec le monde des entreprises.

M. PILLET précise qu'en raison du manque d'informations et de données concernant une éventuelle contrepartie financière, la Convention de partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et le groupe SMABTP est expressément retirée de l'ordre du jour.

Conventions pédagogiques

✓ Convention de partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'entreprise ERDF.

✓ Convention régissant les relations entre un établissement d'enseignement support d'une Unité de formation par apprentissage dans l'enseignement supérieur et FORMA-SUP AIN RHONE LOIRE dans le cadre de la **Licence Pro Activités juridiques spécialité Droit du Logement Social**.

✓ Convention régissant les relations entre un établissement d'enseignement support d'une Unité de formation par apprentissage dans l'enseignement supérieur et FORMA-SUP AIN RHONE LOIRE dans le cadre de la **Licence Pro Activités juridiques spécialité Droit et Gestion Immobiliers**.

✓ Convention régissant les relations entre un établissement d'enseignement support d'une Unité de formation par apprentissage dans l'enseignement supérieur et FORMA-SUP AIN RHONE LOIRE dans le cadre du **Master Géographie et Aménagement spécialité Aménagement et Développement Territorial**.

✓ Convention régissant les relations entre un établissement d'enseignement support d'une Unité de formation par apprentissage dans l'enseignement supérieur et FORMA-SUP AIN RHONE LOIRE dans le cadre de la **Licence Pro Management et Organisation Gestion des Systèmes**.

✓ Convention régissant les relations entre un établissement d'enseignement support d'une Unité de formation par apprentissage dans l'enseignement supérieur et FORMA-SUP AIN RHONE LOIRE dans le cadre de la **Licence Pro Management des Organisations spécialité Responsable des Services Généraux**.

✓ Convention régissant les relations entre un établissement d'enseignement support d'une Unité de formation par apprentissage dans l'enseignement supérieur et FORMA-SUP AIN RHONE LOIRE dans le cadre de la **Licence Pro Electricité Electronique Spécialité Conception et Management en Eclairage**.

✓ Convention régissant les relations entre un établissement d'enseignement support d'une Unité de formation par apprentissage dans l'enseignement supérieur et FORMA-SUP AIN RHONE LOIRE dans le cadre de la **Licence Pro Banque Assurance Financé spécialité Commerce en Banque Assurance.**

✓ Convention régissant les relations entre un établissement d'enseignement support d'une Unité de formation par apprentissage dans l'enseignement supérieur et FORMA-SUP AIN RHONE LOIRE dans le cadre de la **Licence Pro Commerce spécialité Métiers de la Vente.**

✓ Convention régissant les relations entre un établissement d'enseignement support d'une Unité de formation par apprentissage dans l'enseignement supérieur et FORMA-SUP AIN RHONE LOIRE dans le cadre de la **Licence Pro Commerce spécialité Inter-entreprises en milieu industriel.**

✓ Convention régissant les relations entre un établissement d'enseignement support d'une Unité de formation par apprentissage dans l'enseignement supérieur et FORMA-SUP AIN RHONE LOIRE dans le cadre de la **Licence Pro mention Management des opérations de qualité spécialité Management des achats.**

✓ Convention régissant les relations entre un établissement d'enseignement support d'une Unité de formation par apprentissage dans l'enseignement supérieur et FORMA-SUP AIN RHONE LOIRE dans le cadre du **DSCG.**

✓ Convention régissant les relations entre un établissement d'enseignement support d'une Unité de formation par apprentissage dans l'enseignement supérieur et FORMA-SUP AIN RHONE LOIRE dans le cadre du **DCG.**

✓ Convention régissant les relations entre un établissement d'enseignement support d'une Unité de formation par apprentissage dans l'enseignement supérieur et FORMA-SUP AIN RHONE LOIRE dans le cadre du **Master Pro mention Marketing et Vente spécialité Vente et Management commercial.**

✓ Convention régissant les relations entre un établissement d'enseignement support d'une Unité de formation par apprentissage dans l'enseignement supérieur et FORMA-SUP AIN RHONE LOIRE dans le cadre du **Master Pro mention Management des opérations de qualité spécialité de production logistique.**

✓ Convention régissant les relations entre un établissement d'enseignement support d'une Unité de formation par apprentissage dans l'enseignement supérieur et FORMA-SUP AIN RHONE LOIRE dans le cadre du **Master Pro mention Marketing et Vente spécialité Vente en Business to Business.**

✓ Convention régissant les relations entre un établissement d'enseignement support d'une Unité de formation par apprentissage dans l'enseignement supérieur et FORMA-SUP AIN RHONE LOIRE dans le cadre du **DCG.**

✓ Convention régissant les relations entre un établissement d'enseignement support d'une Unité de formation par apprentissage dans l'enseignement supérieur et FORMA-SUP AIN RHONE LOIRE dans le cadre du **DCG.**

✓ Convention cadre entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'**Ecole Normale Supérieure de Lyon.**

✓ Convention de partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et la **MAIF.**

Les conventions pédagogiques peuvent être consultées, dans leur intégralité, à la Direction des Affaires Financières.

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 22
- ✓ Nombre d'absentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 22
- ✓ Nombre de voix contre :

Questions diverses.

- Obtention du TOEFL en vue d'une inscription d'un étudiant au sein d'une université partenaire:

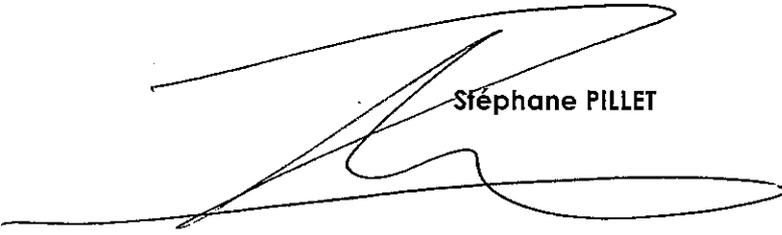
M.HADLEY informe le Conseil que le Conseil du Service des Relations Internationales a adopté une mesure selon laquelle la réussite au TOEFL fera désormais partie des conditions de présentation d'un dossier lors d'une demande d'inscription d'un étudiant auprès d'une université partenaire qui exige l'obtention de ce diplôme. En raison du faible nombre de places accordées aux étudiants au sein de certaines universités, les étudiants devront attester de leur réussite à cet examen avant le dépôt d'un dossier de candidature.

Melle BEUSCHER déplore le caractère payant d'un diplôme dont l'obtention est requise pour pouvoir étudier à l'étranger.

M. HADLEY fait remarquer que l'obtention de ce diplôme par l'étudiant est exigée par les universités partenaires de certains pays tels que les Etats-Unis, le Canada, l'Australie ou la Nouvelle Zélande. La réussite à ce diplôme payant n'est en rien une condition imposée par l'Université.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 19 heures 22.

**Pour le Président de l'Université Jean-Moulin Lyon 3 et par délégation,
le Vice-Président en charge du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire**


Stéphane PILLET